

Circulaire n° 2004-168 du 20 septembre 2004

Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche : bureau DESCO A 4)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux, aux principales et principaux de collège, aux professeures et professeurs de lettres en collège.

L'enseignement du français au collège.

NOR : MENE0402208C

Développer la maîtrise du français à l'école primaire et au collège constitue un objectif central pour la réussite des jeunes. À la rentrée 2005, la première génération d'élèves ayant suivi le nouveau programme de l'école primaire pendant l'ensemble du cycle des approfondissements arrivera au collège.

Bien que les programmes de français du collège restent inchangés, les professeurs enseignant en classe de sixième doivent *relire* les instructions à la lumière de ces nouveaux programmes et en tenir compte dans leurs pratiques. Il me semble nécessaire d'attirer leur attention sur les points saillants des programmes de l'école primaire, dans le souci de faciliter la transition entre ces deux niveaux.

À la lumière des propositions du groupe d'experts présidé par le professeur René Rémond et chargé de la relecture des programmes des disciplines du pôle des humanités au collège, je souhaite formuler quelques recommandations sur la place des exercices fondamentaux, à l'écrit comme à l'oral, dans l'enseignement du français en classe de sixième.

1 - Tenir compte des connaissances et compétences acquises par les élèves à l'issue de l'école primaire

À l'école primaire, la maîtrise du langage et de la langue française apparaît comme une préoccupation constante dans toutes les activités mises en œuvre dans l'ensemble des domaines disciplinaires. Le langage et les écrits spécifiques à chacun de ces domaines (par exemple, la description en géographie, l'argumentation en sciences, etc.) participent à l'acquisition des compétences lexicales, syntaxiques et d'organisation des textes attendues à la fin de l'école primaire. Les élèves doivent apprendre à mieux s'exprimer, mieux lire et mieux écrire dans les domaines considérés.

Par ailleurs, au cycle des approfondissements, les élèves travaillent deux champs disciplinaires nouveaux : l'observation réfléchie de la langue et la littérature.

L'observation réfléchie de la langue

Au cycle des approfondissements, on conduit les élèves à une réflexion sur l'organisation de la langue et à une familiarisation avec ses structures. On leur permet, à partir de l'analyse de textes, de dégager des régularités, de formuler et de mémoriser des règles ; on renforce ainsi leur capacité à comprendre ce qu'ils lisent et à mettre en mots leur pensée et leur sensibilité. Les programmes font porter ce travail sur la phrase : organisation, structure du groupe nominal, structure du groupe verbal, accords dans le groupe nominal, accord sujet verbe, accord du participe passé employé avec l'auxiliaire être. Quelques faits de langue concernant le texte sont rencontrés sans pour autant faire l'objet d'une étude trop systématique : ponctuation, reprises, valeur des temps verbaux...

La littérature

À l'école primaire, le programme de littérature vise à nourrir l'esprit des élèves de textes littéraires de bonne qualité, choisis dans une liste nationale illustrant la richesse de notre patrimoine en ce domaine. Le travail porte essentiellement sur la compréhension de textes appartenant à des genres différents (romans, nouvelles, poésie, théâtre). On est attentif à faire découvrir les trames narratives, à identifier les personnages, à mettre en relation des textes différents. On entraîne les élèves à raconter leur lecture, à en discuter, à réciter les passages dont la qualité de langue justifie qu'ils s'en souviennent. Ils apprennent également à produire des textes des différents genres découverts en lecture par des pastiches, en écrivant des suites de textes, etc.

Dans ces différentes activités, on ne met jamais en œuvre les techniques de la lecture littéraire qui seront utilisées au collège. On fait l'hypothèse que les élèves ainsi formés auront acquis une culture et une pratique des textes suffisantes pour aborder un enseignement de littérature au collège.

L'articulation de l'école primaire aux objectifs spécifiques de la classe de sixième

Les objectifs d'enseignement du français au collège s'inscrivent dans la continuité des enseignements à l'école primaire. Il convient cependant d'être attentif aux points suivants.

- Parler, lire et écrire sont des apprentissages qui doivent se poursuivre tout au long de la scolarité. Les élèves, à l'issue de l'école primaire, disposent des bases, mais ils doivent être encore entraînés avec détermination.
- En lecture : la plupart des élèves sont capables de comprendre des textes qui ne contiennent pas d'informations inattendues ou trop étrangères à leurs connaissances et qui sont écrits dans une langue accessible. Au collège, ils devront apprendre à lire des textes pour acquérir des connaissances nouvelles, à explorer une langue plus éloignée de celle qu'ils maîtrisent.
- En production de textes : les élèves de l'école primaire ont appris à écrire des textes courts, de genres variés, mais toujours dans des situations où ils sont accompagnés par le maître. Ils doivent pouvoir copier des textes sans erreur, ils doivent pouvoir réviser l'orthographe d'un texte avec l'aide d'instruments et l'appui de l'enseignant.
- L'oral est central à l'école primaire. Tous les apprentissages passent par l'oral. En revanche, les élèves ne maîtrisent pas une prise de parole longue. Le respect des normes propres à un genre (exposé, etc.) est en cours d'acquisition.

2 - Multiplier les exercices écrits et oraux au collège

Je demande que soit renforcée, dans l'organisation des séquences, la place d'exercices fondamentaux, à l'écrit comme à l'oral, qui favorisent un effort personnel et répété des élèves ; leur importance et leur caractère formateur doivent être fortement réaffirmés.

Lire

- L'objectif est de donner le goût de lire aux élèves et de les entraîner à toutes les formes de lecture. Ainsi la lecture cursive, la lecture en réseau et la lecture documentaire doivent trouver effectivement dans les classes la place qui leur est ménagée dans les programmes.
- Cette exigence suppose une augmentation significative du nombre de textes et d'œuvres lus et leur diversification. Les livres lus de façon personnelle, essentiellement en dehors de la classe, par les élèves doivent être aussi nombreux que possible. L'on peut se référer à l'objectif affiché pour le primaire et le collège, soit une dizaine par an.

Écrire

Bien au-delà de la seule production écrite de fin de séquence, diverses formes d'écriture sont demandées en permanence aux élèves et chaque séance de français doit comporter un temps d'écriture : rédaction de textes qui développent l'autonomie, l'imagination et la créativité des élèves dans le respect des règles de l'expression, mais aussi initiation à la rédaction de textes pour soi (notes, brouillons...), qui permettent à l'élève de fixer ce qui doit être compris et retenu. L'écriture fait ainsi l'objet d'un entraînement régulier, en dehors de toute perspective d'évaluation immédiate. On limite par ailleurs le recours à des exercices réalisés de façon mécanique à partir de fiches photocopiées.

Écouter, parler

- La récitation (textes en prose, extraits de théâtre, poésies, dans tous les cas étudiés préalablement en classe) conduit les élèves à faire travailler leur mémoire et à améliorer leur expression orale. Elle leur permet également de prendre conscience du sens que l'on peut donner au texte par la manière dont on le dit. Ainsi que le suggèrent les programmes, on les encourage aussi à se constituer une anthologie de textes qui les accompagne tout au long de leur scolarité.
- Les échanges oraux entre les élèves doivent être stimulés, par exemple à l'occasion de comptes rendus critiques de lecture ou d'un travail sur l'image...

Étudier la langue pour lire, écrire, écouter et parler

- Il est impératif de consacrer du temps, c'est-à-dire des séances complètes de travail systématique, à l'étude (observation, analyse, mémorisation) de la langue et de son fonctionnement (grammaire, orthographe, vocabulaire).
- Les différentes formes de dictée (entraînement, contrôle) sont conjuguées avec des exercices conduisant les élèves à orthographier correctement leurs propres productions. Une grande vigilance orthographique est demandée, constamment et pour l'ensemble de leurs productions écrites, aux élèves. L'usage des manuels

(dictionnaire, manuel de grammaire) et de l'outil informatique (correcteur automatique) permet à l'élève de trouver les informations qu'il recherche.

- L'apprentissage systématique du lexique est nécessaire et doit être organisé. La structuration progressive des apprentissages dans ce domaine passe non seulement par la lecture de textes mais aussi par la recherche de mots, que l'on fera regrouper autour d'un thème ou que l'on classera les uns par rapport aux autres. L'étude - simple - des familles de mots et des principales règles de composition (préfixe, suffixe, radical) est également à développer. On veillera enfin à la mémorisation de ces mots et à leur réemploi effectif dans les activités d'écriture.

En pratique, dès le collège, l'enseignement du français doit pouvoir illustrer la grande richesse de notre langue et faire acquérir aux élèves une culture littéraire commune. Il doit les amener, avec l'appui de toutes les disciplines enseignées, à s'exprimer clairement, à l'écrit comme à l'oral. Cette orientation doit être comprise comme une nécessité dans une perspective aussi bien personnelle que professionnelle.

(BO n° 37 du 14 octobre 2004)